

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine

**Herausgeber:** Suisse magazine

**Band:** - (2008)

**Heft:** 223-224

**Rubrik:** Nouvelles fédérales

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Nouvelles fédérales

## ECONOMIE

- Les assureurs automobiles continueront de fixer des primes en fonction de la nationalité de leurs clients. La majorité de la commission de l'économie du Conseil national n'y voit aucun problème. Par 12 voix contre 9, elle a refusé de donner suite aussi bien à une initiative de Josef Zisyadis (POP/VD) demandant l'interdiction de cette pratique, qu'à une pétition du syndicat Unia munie de 6 000 signatures.
- La Commission de la concurrence (Comco) suisse a lancé une examen approfondi du rachat de douze hypermarchés helvétiques du Français Carrefour par son homologue suisse Coop, pour un montant de 470 millions de francs. La Comco craint que Coop soit en position dominante sur le marché. L'enquête préalable révèle en effet « des indices selon lesquels l'opération de concentration pourrait créer ou renforcer une position dominante collective sur le marché de détail en Suisse ». Les autorités helvétiques ont jusqu'au 27 mars pour évaluer la situation. La Comco dispose de trois possibilités : interdire le rachat, l'autoriser sous certaines conditions ou l'autoriser sans condition.

## CONSEIL FÉDÉRAL

- L'Assemblée fédérale a reconduit l'ensemble du Conseil fédéral, à l'exception de Christoph Blocher. Les parlementaires lui ont préféré l'UDC grisonne Eveline Widmer-Schlumpf.
- Le Conseil fédéral est conscient de l'importance croissante de la langue anglaise et en tient compte à l'échelon national. En revanche, il ne veut pas en faire une quatrième langue officielle, comme il l'a expliqué en réponse à la question d'un député zurichois. Actuellement, l'allemand, le français et l'italien sont les trois langues officielles de la Confédération, le romanche ne l'étant que pour les rapports avec les citoyens romanches. Mettre sur pied d'égalité l'anglais avec l'italien ou le français coûterait 21 millions et 24 millions de francs respectivement. La population anglophone de Suisse compte plus de 73 000 membres, mais ce n'est pas elle qui a exprimé un besoin de communication en la matière, a relevé le gouvernement. La publication des textes officiels en anglais répondrait plutôt aux attentes des milieux économiques.
- L'appellation « suisse » et la croix blanche sur fond rouge doivent être mieux protégées dans l'intérêt de l'économie locale. Le Conseil fédéral a mis en



consultation un projet visant à mettre de l'ordre dans leur utilisation et à combattre les abus. Les milieux concernés ont jusqu'au 31 mars pour donner leur avis sur les nouvelles règles du jeu à inclure dans la loi sur la protection des marques et des indications d'origine. À l'avenir, pour qu'un produit puisse être considéré comme provenant de Suisse, la part helvétique des coûts de fabrication devrait représenter au minimum 60 %. Toutes les catégories de produits, qu'ils soient naturels, transformés ou industriels, seraient concernées.

Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'application de la nouvelle loi sur les allocations familiales qui prévoit l'harmonisation (approuvée à 68 % par le peuple en novembre 2006). Dès janvier prochain, quel que soit leur canton, les parents recevront au moins 200 francs par mois et par enfant jusqu'à 16 ans, et 250 francs pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans. Alors qu'on avait parlé d'une possible entrée en vigueur de la loi en juillet, le Conseil fédéral a souhaité accorder plus de temps aux cantons pour s'y adapter.

## TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT, COMMUNICATION

- Très contestée, l'idée de péages routiers en Suisse doit pouvoir être testée. Le Conseil fédéral a décidé d'élaborer une base juridique autorisant des essais. Mais les premiers tests ne sont pas pour

demain car la procédure sera longue. Les services de Moritz Leuenberger élaborent actuellement un projet de loi qui sera mis en consultation. Par la suite, le gouvernement tranchera une nouvelle fois avant de remettre son message au Parlement. Si ce dernier donne son aval, il faudra encore compter avec l'éventualité d'un référendum. Si la loi, vraisemblablement limitée à une durée de dix ans, voit le jour à la fin de ce processus, il faudra encore que les villes souhaitant instaurer un péage routier déposent une demande auprès de la Confédération. Il reviendra alors au Conseil fédéral, voire au Parlement, de se prononcer sur ces projets précis. Les villes de Genève, Berne, Zurich et Bâle seraient intéressées.



TECHNOLOGIE "BEE TAGG"  
ENFIN LE TIMBRE UTILE!

- La Poste a émis le premier timbre équipé de la technologie « BeeTagg », en collaboration avec Suisse Tourisme et Swiss Snowsports. Le timbre est capable de délivrer des informations avec l'aide d'un téléphone mobile relié à Internet.

D'une valeur d'un franc, il contient des renseignements sur la campagne d'hiver 2007-2008 de Suisse Tourisme.

- Les forêts ont gagné 4,9 % de terrain en Suisse depuis 1995, selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Elles recou-

vrent une surface de 1,27 million d'hectares, soit 31 % du territoire helvétique. Si elles n'ont évolué que de 0,9 % dans le Jura et stagné sur le Plateau, elles ont augmenté de 2 % dans les Préalpes et de 9 % dans les Alpes, par rapport au dernier inventaire forestier national (1993-1995). Cette forte expansion s'explique par le fait que les forêts avancent là où les terres ne sont plus exploitées. Le volume des feuillus a crû dans toutes les régions de 10 % en moyenne. La part de résineux



helvétique. Si elles n'ont évolué que de 0,9 % dans le Jura et stagné sur le Plateau, elles ont augmenté de 2 % dans les Préalpes et de

dans les Préalpes et de 9 % dans les Alpes, par rapport au dernier inventaire national (1993-1995). L'expansion s'explique par le déclin des forêts avancént là où les forêts sont plus exploitées. Le volume de bois a augmenté de 10 % dans toutes les régions sauf la moyenne. La part de résineux

les émissions de suies. En approuvant une motion en ce sens, le Conseil national a chargé le gouvernement de prendre des mesures pour y parvenir. Le texte, adopté tacitement et avec le soutien du Conseil fédéral, a été déposé par This Jenny (UDC/GL) et approuvé en juin dernier par le Conseil des États. Le National l'a toutefois modifié en allongeant de trois ans le délai prévu pour sa mise en œuvre et en précisant que les mesures prises doivent être « eurocompatibles ». La Chambre des cantons devra se prononcer sur la motion.

INTÉRIEUR

- Il ne faut pas sacrifier l'interdiction de la pub pour l'alcool et la religion sur l'autel du cinéma suisse. C'est l'avis d'une commission du Conseil des États. Elle demande au gouvernement de renégocier l'accord MEDIA avec l'Union européenne, accord qui prévoit une telle concession.

Fribourg, Berne, Bâle et Zurich participent à ce programme qualifié d'initiative d'encouragement thématique la plus importante de ces dernières années. La Confédération a affecté 200 millions de francs au soutien de la biologie systémique pour les années 2008 à 2011. Pour pouvoir profiter de ces fonds, les universités bénéficiaires devront contribuer pour une somme équivalente. Autre source de financement : l'industrie et notamment les entreprises pharmaceutiques. Le secteur privé a investi quelque 8 millions jusqu'ici. L'un des objectifs est de le convaincre de s'engager davantage.

# TRIBUNAL FÉDÉRAL

- Parler d'un « raclette » pour désigner un fromage est une habitude relativement récente. Trop pour permettre de protéger cette appellation. Ainsi en a décidé le Tribunal fédéral qui a débouté la Fédération laitière valaisanne (FLV) au terme d'une longue procédure juridique. Pour les juges fédéraux, « *une dénomination traditionnelle ne saurait, par nature, être récente* ». Les juges ont considéré que l'appellation raclette a toujours désigné le mets et que ce n'est que très récemment (depuis une vingtaine d'années) que « *le terme litigieux est parfois utilisé, tantôt au masculin, tantôt au féminin, pour désigner le fromage servant à la préparation du mets homonyme* ».

**JUSTICE ET POLICE**

- La construction d'habitations hors zones à bâtir est stable en Suisse. Entre 2001 et 2005, quelque 740 nouveaux bâtiments y ont été érigés chaque année. Cela représente 5 % de l'ensemble des nouvelles constructions destinées à l'habitation. Dans les communes agricoles ou touristiques, ce taux passe à 10 %, indique l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (ARE). La construction hors zone à bâtir est en principe interdite. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire autorise toutefois des exceptions dans des cas particuliers bien définis, précise l'ARE.

- En 2005, le nombre de jugements pénaux frappant des mineurs a été de 14 045. Cela représente une légère baisse par rapport à 2004. En revanche, les infractions avec usage de violence sont passées de 1 532 en 2002 à 2 370 en 2006.

- Le Comité de l'ONU contre la torture a estimé que l'utilisation du pistolet Taser constituait « une forme de torture » et « peut même provoquer la mort ». En Suisse, le Conseil national a décidé en octobre dernier de l'intégrer dans son



a en revanche légèrement baissé, passant de 71 % à 69 %. Sur le Plateau, l'effondrement du stock d'épicéas est même inquiétant, de 22 % en onze ans. Cette diminution est due en partie aux dégâts de la tempête Lothard en 1999 et à l'été caniculaire de 2003, explique l'OFEV.

- D'ici à 2013, tous les moteurs diesel devraient être équipés de filtres à particules ou autres systèmes visant à réduire

- La Suisse veut devenir leader mondial dans la biologie systémique, en mettant en réseau les savoirs et les ressources. C'est ainsi que le groupe de recherche « SystemsX.ch » a été présenté à Berne, en présence du secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche Charles Kleiber. Les deux écoles polytechniques fédérales et les universités de Genève, Lausanne,

# Nouvelles fédérales

► catalogue des armes pouvant être utilisées lors de l'expulsion de personnes séjournant illégalement en Suisse. Certaines polices cantonales l'utilisent déjà.



**TASER : L'ONU PARLE DE TORTURE... LES POLICIERS SUISSES L'UTILISENT !**

● Selon le président des commandants des polices cantonales, Beat Hensler, il manque 3 000 policiers en Suisse. Un millier d'agents supplémentaires seraient nécessaires pour les tâches courantes, et le reste pour les événements extraordinaires. Une telle augmentation coûterait 300 millions de francs par an. Actuellement, en cas de gros événement, les cantons prêtent leurs hommes en espérant que le calme règnera chez eux. Un dispositif insuffisant pour l'Euro 2008 qui se déroulera dans tout le pays.

## DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

● Interdire totalement les armes à sous-munitions affaiblirait la Suisse dans le cadre de négociations internationales, ainsi que sa capacité de défense. Forte de cette opinion, une commission du Conseil des États s'oppose à une proposition de John Dupraz (PRD/GE). Les deux chambres du Parlement ont déjà adopté une motion visant à bannir les armes à sous-munitions si elles présentent un risque humanitaire sérieux en raison de leur manque de fiabilité ou de leur imprécision. Cette solution de consensus a été présentée par Ida Glanzmann (PDC/LU) en réponse à l'initiative parlementaire de John Dupraz.

● La mission de la Swisscoy au Kosovo ne sera pas remise en cause en cas de proclamation unilatérale d'indépendance de cette région située au sud de la Serbie. Le DDPS de Samuel Schmid a revu sa position à ce sujet. « Même si le nouveau gouvernement de Hashim Thaci proclame de façon unilatérale son indépendance de la Serbie, la résolution 1224 de l'ONU reste valable », a indiqué

le porte-parole du DDPS. Dans un tel cas de figure, le contingent suisse pourrait alors demeurer au Kosovo dans le cadre du mandat onusien.

## CONSEIL DES ÉTATS

● La commission des affaires juridiques du Conseil des États rejette l'initiative des radicaux contre le droit de recours des associations. Les commissaires ont estimé que le texte empiète sur les compétences cantonales en matière de droit public administratif. L'interdiction frappant les associations crée en outre une inégalité de traitement avec les particuliers à l'origine de 90 % des recours. La commission juge aussi que l'initiative ne permet pas de savoir si elle interdit les recours contre les actes approuvés par un législatif ou par le peuple, ou également contre les décisions prises par l'administration sur la base de ces actes.

## INITIATIVES

● Le peuple n'aura toujours pas son mot à dire sur les dépenses militaires. La commission compétente du National a refusé de donner suite à une initiative parlementaire des Verts proposant que les crédits pour l'achat d'armements puissent être combattus par référendum. La majorité ne voit pas de raison de faire une exception pour les dépenses militaires, les crédits votés par le Parlement n'étant d'une manière générale pas soumis au référendum facultatif.

● Les médecines complémentaires donnent du fil à retordre à la commis-

sion de la santé du Conseil des États. À une voix de majorité, elle recommande de rejeter sans contrepartie l'initiative populaire en faveur des traitements alternatifs. Ce texte demande que les médecines complémentaires soient intégrées dans les prestations obligatoirement remboursées si elles sont dispensées par des personnes ayant le titre de médecin.

## FINANCES

● La Confédération a augmenté de 300 000 francs son aide humanitaire aux victimes du cyclone Sidar au Bangladesh. La Suisse avait déjà consacré 200 000 francs à l'aide à la survie. L'aide supplémentaire est destinée aux personnes qui n'ont jusqu'à présent reçu aucune prestation d'assistance.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● La Suisse envisage de fermer son bureau de liaison à Bagdad, en raison de l'insécurité qui règne dans la capitale irakienne. Selon le Département fédéral des affaires étrangères, aucune date n'a toutefois été fixée pour le départ des deux diplomates en poste. Leur mission à Bagdad fait l'objet de discussions depuis longtemps, car leur liberté de mouvement est très limitée en raison de la violence.

● Le Conseil fédéral a nommé un nouvel ambassadeur de Suisse auprès de l'Union européenne (UE). Anciennement en poste en Syrie, Jacques de Watteville, 56 ans, a pris ses fonctions à Bruxelles, en remplacement de Bernhard Marfurt.

## ÉLECTIONS FÉDÉRALES

● Dans toute la Suisse, il y a eu 44 candidats suisses de l'étranger. On ne compte malheureusement aucun élu parmi ces 37 hommes et 7 femmes. Côté couleur politique, on comptait 33 UDC (dont 31 à Zurich), 6 Radicaux, 3 PDC, 1 UDF et un Vert. C'est Raphaël Thiémord (Vert/FR), de Belgique, qui a engrangé le plus de voix : 2 251...



**MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES  
L'ÉTAT RECOMMANDÉ LE REJET**

**HENRIETTE  
GERMAIN-NICOLET**